

**Commune de  
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 12  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Date de la Convocation : 23/05/19  
Date d'affichage : 23/05/19

**Compte rendu sommaire du Conseil Municipal**  
**Séance du 28 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-huit mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, PONCET Ghislaine et GUENOT-QUERMEL Véronique et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique et MANIGAND Frédéric.

Étaient excusés ; Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie, M. JAUSSAUD Florimond, M. GONNARD Pierre ayant donné procuration à M. LAY Christian.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/04/2019
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,  
Syndicats locaux,  
Commissions Communales
- Rénovation thermique salle des fêtes : choix des entreprises
- Délibération – transfert assainissement eau potable
- Point sur le projet éolien et l'agenda 21
- Préparation Petit Saint Denis juillet
- Organisation du fleurissement
- Questions diverses

« Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour et propose à l'assemblée délibérante l'ajout de délibérations : Choix du prestataire pour mission SPS pour les travaux de la salle des fêtes, décision modificative n°1 – Budget Communal et programme voirie 2019 – choix de l'entreprise. Les conseillers approuvent cette requête »

### \* Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2019

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2019 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### \* Compte-rendu de réunions

#### Communauté de Communes :

Projet éducatif local : Une réunion est fixée le 4 juillet 2019

Projet ENIR : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu d'investir dans du matériel informatique pour la rentrée 2019 – 2020. Une réunion aura lieu entre la commune de Saint-André d'Huiriat et Cruzilles-lès-Mépillat pour définir l'achat de ce matériel.

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune de la Veyle : M. Christian LAY délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 27 mai 2019 à BEY et dont l'ordre du jour était le suivant ;

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Adoption de la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

#### EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRES

- Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'un pôle de services publics à VONNAS
  - actualisation des montants
- Dépôt du permis de construire pour le futur local caritatif à CROTTET

#### RESSOURCES HUMAINES

- Instauration de l'indemnité pour le travail de nuit

#### FINANCES

- Attribution de subventions
- Décision budgétaires modificatives

#### Syndicats locaux :

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : M le Maire expose au Conseil Municipal les derniers éléments relatifs à la dernière commission :

- Fonctionnement du nouveau syndicat
- Harmonisation du tarif de l'eau potable

#### Commissions communales :

Projet ENIR : une réunion a eu lieu avec la commune de SAINT-ANDRÉ-D'HUIRIAT et les enseignants. Un appel d'offres sera prochainement lancé pour l'achat du matériel.

## \* Rénovation thermique salle des fêtes - choix des entreprises

M. PONCET Alain, premier adjoint rappelle qu'un marché pour la rénovation thermique de la salle des fêtes a été lancé le 24 avril 2019 sur la plateforme dématérialisée du Conseil Départemental pour une remise des offres fixée au 13 mai 2019 à 15h00.

La consultation comprenait 5 lots :

- Lot n°1 : Plâtrerie – Peinture – Isolation
- Lot n°2 : Sols
- Lot n°3 : Electricité – chauffage- Climatisation (câblage vidéo et informatique, sécurité, interconnexion du bâtiment)
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures
- Lot n°5 : Chauffage – climatisation (équipements)

Il précise que onze offres ont été reçues pour ce marché public.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires :

Intitulé du LOT	Prestataire retenu	Montant HT
Lot n°1 : Plâtrerie – Peinture – Isolation	CDPI EURL	11 725.05 €
Lot n°2 : Sols	SARL CHAUVOT	19 946.50 € PSE : 2 263.00 €
Lot n°3 : Electricité – Chauffage – Climatisation	Christian NEVEU	18 191.00 €
Lot n°4 : Menuiseries extérieures	SARL SAT ELITE	18 054.24 €
Lot n°5 : Chauffage - climatisation	Christian NEVEU	23 091.40 € PSE : 300.00

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- **DECIDE** de retenir la proposition de M. le maire et d'attribuer les différents lots du marché aux entreprises citées ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces prestations,
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget.

## \* Choix du prestataire mission SPS pour les travaux de la salle des fêtes

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit procéder au choix du prestataire pour le contrôle technique et la mission SPS pour la rénovation thermique de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire, chargé du suivi de ce dossier, expose le contenu de ces derniers qui assurent la coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé. Il précise que trois entreprises ont été consultées ; trois offres ont été reçues :

- L'entreprise APAVE pour un montant 4 850 € HT
- L'entreprise SOCOTEC pour 1 660 € HT
- L'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 4 140 € HT

Après consultation du Conseil Municipal, l'entreprise SOCOTEC a été retenue pour la réalisation de ces missions citées ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

**DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### \* Programme voirie 2019 - Choix de l'entreprise

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit procéder au choix de l'entreprise devant réaliser les travaux de voirie pour l'année 2019.

Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, chargé du suivi de ces travaux, expose le contenu de ces derniers qui consisteront à l'entretien, le reprofilage et la rénovation des chaussées. Il précise que quatre entreprises ont été consultées ; deux offres ont été reçues pour le reprofilage et la rénovation de chaussée et ce à savoir ;

- L'entreprise SOCAFL pour un montant 18 077,50 € HT
- L'entreprise ROGER MARTIN pour 18 632,00 € HT

L'entreprise EIFFAGE et AXIMA n'ont pas répondu à notre offre.

Après consultation du Conseil Municipal, l'entreprise SOCAFL a été retenue pour la réalisation des travaux cités ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

**DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### \* Délibération - transfert assainissement eau potable

M. le Maire informe au Conseil Municipal que :

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes prévoit, dans son article 1<sup>er</sup>, que les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date du 5 août 2018, les compétences « eau » ou « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette faculté est également ouverte, par ce même article 1<sup>er</sup>, aux communes membres des communautés de communes exerçant, de manière facultative, au 5 août 2018, uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, telles que définies au I et au II de l'article L2224-8 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2019, les communes qui entrent dans l'une des hypothèses ci-dessus ont désormais la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'opposition prendra effet si elle est décidée par des délibérations prises par au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale. La date du transfert des compétences sera, dans ce cas, reportée au 1er janvier 2026.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;**

- **DECIDE** en conséquence d'approuver l'opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes de la Veyle au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### \* Point sur le projet éolien et l'agenda 21

Projet éolien : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion d'information a eu lieu le 21 mai 2019 en présence de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les exploitants et les propriétaires concernés, pour présenter la société et le projet potentiel.

Une prochaine réunion aura lieu le 26 juin 2019 à CRUZILLES-LES-MEPILLAT pour répondre aux différentes questions concernant ce projet.

Agenda 21 : Un film de Honorine PERINO a été projeté à la salle d'animation le mercredi 22 mai, à l'occasion de la Journée Internationale de la Biodiversité. Cette projection a été suivie d'un débat animé par Gérard BOINON, paysan retraité consultant au Conseil des Droits de l'Homme.

Un après-midi « fabrication produits vaisselle maison » est organisé par Melle Charline ROBERT, volontaire en service civique, le mercredi 5 juin à la salle des fêtes.

### \* Préparation petit Saint Denis juillet

Ouverture : du 5 au 12 juillet 2019 à la salle polyvalente. Des animations sont prévues tout au long de la semaine.

### \* Décision modificative n°1 : budget communal

Vu le budget primitif 2019 voté le 27 mars 2019 ainsi que les restes à réaliser qui s'y rapportent,

Vu la nécessité d'ajuster certains chapitres compte tenu de la réalisation du budget,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des ouvertures de crédits selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
752		+374.63
673	+ 374.63	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ;**

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente délibération.

## \* Questions diverses

RD 66 : L'agence d'ingénierie 01 nous demande de valider la nature du revêtement des trottoirs. Après discussion sur les préconisations faites par l'agence, le conseil arrête la solution suivante : les trottoirs seront bitumés depuis le cimetière jusqu'au niveau de la maison de M. TENON et en gravier ensuite comme route de Cormoranche.

Lotissement du Biolay : Il appartient au Conseil Municipal de choisir, le nom à donner à la rue et à l'impasse. Après concertation du Conseil Municipal, les noms attribués sont Rue des 4 vents et impasse des 4 vents.

Fleurissement : la matinée fleurissement a eu lieu le samedi 25 mai 2019., nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur participation.

Elevage porcins : L'EARL le Pin a déposé une demande d'enregistrement visée par le Code de l'environnement – Livre V – Titre 1<sup>er</sup> en vue d'exploiter un élevage porcin de 1712 animaux-équivalents porcs à l'ABERGEMENT-CLEMENCIAT.

La commune de CRUZILLES-LES-MEPILLAT est comprise dans le rayon d'affichage de l'installation. Des affiches ont donc été apposées aux emplacements habituels d'affichage.

Travaux d'été : M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'embauche de trois ou quatre jeunes candidats pour des travaux d'entretien pour le mois de juillet et ce à raison de quinze jours chacun.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 26 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,  
Le 28 mai 2019

Le Maire,  
Christian LAY

